

# LE SNES UN OUTIL INDISPENSABLE au service de la Profession et du Service public

**Un syndicat indépendant, déterminé & exigeant : pour nos métiers, pour nos disciplines, pour nos qualifications, pour le service public d'éducation !  
Rejoignez le SNES !**



## Cotisation syndicale



« trop chère » ?

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 116 € (certifié 3<sup>ème</sup> échelon) ouvre droit à 76,56 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc en réalité au final que 39,44 €. Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés.

## A quoi sert la cotisation syndicale?

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux...), pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires.

Ce sont ses seules ressources, car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. Les comptes, vérifiés par un expert comptable indépendant, sont publiés à chaque congrès.

**C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance.**

## AU SERVICE DES PERSONNELS

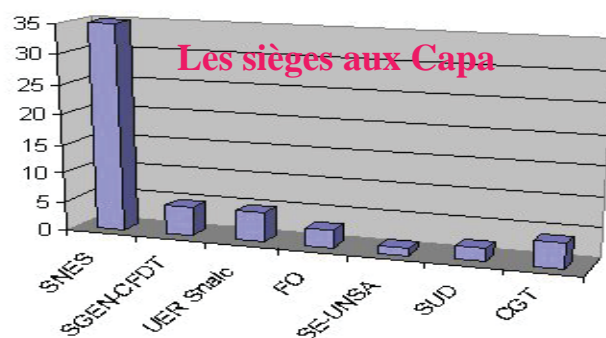
Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, **défend tous les personnels**, avec le souci constant de l'équité pour tous.

Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le SNES accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

## MAJORITAIRE

Le SNES renforcé par le vote de la profession : dans l'académie de Versailles, le SNES c'est 5635 voix, soit 57,1 %. Le SNES et les Syndicats de la FSU ont la majorité des sièges dans les CAPA, soit 35 sur 55.



**RIEN NE VIENDRA TOUT SEUL....**

**Combatif et constructif avec vous.**

**Le SNES-FSU, un syndicat de terrain, présent tous les jours aux côtés des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.**